

CONVOCATION

Le Conseil municipal de Charentilly est convoqué le lundi 21 mai 2012 à 21 heures, en séance ordinaire, salle de la mairie.

Convocation affichée le 16 mai 2012.

Ordre du jour :

- Nomination du secrétaire de séance.
- Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du lundi 16 avril 2012.
- Subventions communales.
- Modification budgétaire 2, budget principal.
- Information sur les marchés souscrits et approbation de l'avenant 2 – lot 11 – Cloisons – Isolation – Plafonds placostill.
- Acquisition du chemin derrière le cimetière.
- Dépôt du permis de construire de la nouvelle station d'épuration.
- Comptes-rendus des Commissions municipales et des réunions des EPCI.
- Questions diverses.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 21 MAI 2012

A 21 HEURES

L'an deux mil douze, le vingt et un mai à vingt et une heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni salle de la mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques Boullenger, maire.

Étaient présents :

Mme Dutertre 1^{ère} adjointe, M. Lehagre 2^{ème} adjoint, M. Motard 3^{ème} adjoint, Mme Bouin, 4^{ème} adjointe.

M. Guyon, M. Meichel, M. Rué, Mme De Sousa, Mme Cheruau, M. Galopin, M. Biard (présent à 21 h 40), Mme Lamamy-Lacoste, M. Savard, Conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

21 h 40 – M. Biard, conseiller municipal prend place à la table du Conseil municipal.

Absent excusé :

M. Hatwell.

M. le maire ouvre la séance à 21 h.

Nomination du secrétaire de séance :

Au scrutin public et à l'unanimité, Mme de Sousa, Conseillère municipale est nommée secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16 avril 2012 :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le compte-rendu de cette réunion est approuvé.

BUDGET PRINCIPAL 2012, MODIFICATION BUDGETAIRE 2.

M. le maire rappelle que le budget principal dispose d'une opération 236 « premier investissement nettoyage nouvelle école » pour un montant de 2 880 €. L'ensemble des dépenses s'élève à 3 183,91 €, il convient de réajuster le crédit de l'opération.

Considérant les travaux de démontage de la classe préfabriquée de l'ancienne école pour 8 300 € TTC et les travaux d'édification d'un auvent au centre technique communal destiné à abriter la remorque des tracteurs pour 7 600 € TTC, les crédits doivent être ouverts.

Il s'en suit la proposition d'inscription suivante :

Investissement :

- D 2151-239	voirie	- 7 920 €
- D 2138-240	bâtiments	+ 7 600 €
- 2188-236	premier investissement nettoyage école	+ 320 €

Fonctionnement :

- D 6288	autres services extérieurs (démontage préfabriqué)	+ 8 300 €
- D 022	dépenses imprévues	- 8 300 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré au scrutin public et à l'unanimité :

- Autorise les inscriptions comptables ci-dessus exposés.

INFORMATION SUR LES MARCHES SOUSCRITS.

M. le maire rend compte des signatures de travaux suivants :

- Rue de l'Espérance, en complément de la 1^{ère} tranche : purge et pose de caniveaux – entreprise Colas à Mettray pour 2 277,80 € HT.
- Parking du stade, établissement du projet – Cabinet 3^{ème} Nature à Fondettes pour 932.52 € HT.
- Nouvelle école, accès au restaurant scolaire et confection d'un puisard – entreprise GTTP à Vouvray pour 4 210,00 € HT.

NOUVELLE ECOLE : MARCHE PUBLIC – AVENANT 2 – LOT 11 – CLOISONS – ISOLATION PLAFONDS PASCOSTILL.

M. le maire expose au Conseil municipal que dans le cadre des travaux de construction de la nouvelle école, un faux plafond extérieur vient se poser sous le préau.

L'entreprise Dordoigne de Montlouis sur Loire attributaire du lot plafond placostill présente un devis d'un montant de 3 181,02 € HT objet de l'avenant 2 de son marché.

Après accord de l'architecte et du maître d'ouvrage, il est proposé au Conseil municipal l'approbation de l'avenant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré au scrutin public et à l'unanimité :

- Autorise le maire à signer l'avenant 2 lot 11 Dordogne pour un montant de 3 181,02 € HT.

ACQUISITION TERRAIN DERRIERE LE CIMETIERE.

M. le maire expose au conseil municipal le projet d'acquisition d'une bande de terre située derrière le mur Sud du cimetière, sur une longueur d'environ 98 mètres et une largeur de 6 mètres, l'ensemble pour une contenance d'environ 588 m².

La parcelle en question fait partie de la pièce de terre cadastrée AH 1 qui appartient à M. Paul Evin domicilié 27, rue de l'Arche à Charentilly et est exploitée par M. Christophe Luneau domicilié au lieu-dit « Le Bois Saint Martin » à Charentilly.

Cette parcelle de terre, après réalisation d'une bande de roulement empierrée, permettra d'assurer dans ce secteur, la liaison des rues de Bellevue et de Château Gaillard et ainsi la collecte des ordures ménagères au porte à porte par un circuit adapté.

Le propriétaire a donné son accord pour céder à la commune à l'euro symbolique la surface concernée qui fera l'objet d'un bornage à charge de la commune ; l'exploitant n'entendant pas bénéficier de l'indemnité d'éviction.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré au scrutin public :

- Votants 14
- Contre 2 (Mme Lamamy-Lacoste – M. Galopin)
- Pour 10
- Abstentions : 2 (Mme De Sousa – M. Savard)

- Donne son accord à l'acquisition de la parcelle.

DEPOT DU PERMIS DE CONSTRUIRE DE LA NOUVELLE STATION D'EPURATION.

M. le maire rappelle au conseil municipal la délibération n° 2011-066-8.8 du 19 décembre 2011 qui décidait de retenir l'entreprise SAUR dans le cadre de la construction de la nouvelle station d'épuration ;

Il convient que le Conseil municipal lui permet de signer la demande de permis de construire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré au scrutin public et à l'unanimité :

- Autorise M. le maire à signer la demande de permis de construire ainsi que tous les documents s'y rapportant.

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS MUNICIPALES.

Sans réunion de commission, M. le maire passe à la question suivante.

COMPTES-RENDUS DES EPCI :

Communauté de communes de Gâtine et Choisille : Conseil communautaire du lundi 14 mai.

- Déchets :

M. le maire indique que le choix du traitement des ordures ménagères s'est porté pour un enfouissement au Centre de Sonzay.

Il évoque les orientations en cours de discussion relatives aux marchés Collecte et Tri sélectif.

21 h 40 – M. Biard, Conseiller municipal prend place à la table du Conseil.

SUBVENTIONS 2012 AUX ASSOCIATIONS :

M. le maire rappelle au Conseil municipal qu'au budget principal voté le 19 mars 2012 figure à l'article D 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé », un crédit global de 10 000 €.

Il convient de déterminer les diverses subventions que la commune entend verser au titre du présent exercice.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré au scrutin public et à l'unanimité :

1) Décide de l'attribution des subventions suivantes :

○ Arbre voyageur	100 €
○ Centre de loisirs de Semblançay	300 €
○ Collège du Parc, Neuillé Pont Pierre (activité cirque)	315 €
○ Comité des Anciens Combattants	175 €
○ Comité des fêtes	
▪ Subvention	600 €
▪ Comité de Saint-Vincent	200 €
○ Les Fils d'Argent	300 €
○ Cantine scolaire	
▪ Subvention	3 600 €
▪ Remboursement ordures ménagères	300 €
▪ Remboursement analyses bactériologiques	700 €
○ Union sportive	
▪ Subvention	2 000 €
▪ Contrat éducatif municipal	300 €
▪ USEP école	650 €

Sous-total 9 540 €

○ Parents d'élèves

- L'association sollicite une aide de 1 200 € au titre de la subvention annuelle et une aide de 684 € pour l'acquisition de mobilier.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, il est décidé qu'après accord sur les achats, la commune prendra à sa charge la totalité

de la dépense, le mobilier devenant de ce fait propriété communale.

Par un vote au scrutin public : pour 11, contre 3 (Mme Bouin, M. Guyon, Mme Cherreau), le Conseil municipal décide de l'attribution d'une subvention 2012 égale à 700 €.

Sous-total	700 €
Total général :	<hr/> 10 240 €

QUESTIONS DIVERSES.

M. Lehagre indique qu'il a déposé à la SA Ecosys un relevé des odeurs par support calendrier.

Il indique par ailleurs qu'une vitre, durant ce dernier week end, a été cassée à l'ancienne garderie.

M. Biard se fait l'écho d'odeurs d'eaux usées émanant du poste de refoulement du Moulin Moreau situé à faible distance de son habitation.

M. le maire évoque l'éventualité d'une protection de la salle Madeleine Guillemot par pose de cameras. Après échanges de vues, il apparaît que ce moyen de surveillance ne trouve pas l'écho d'une majorité du Conseil municipal.

Sans autre question, M. le maire lève la séance à 22 heures.

Prochaine réunion du conseil municipal le lundi 18 juin 2012 à 20 heures 30.

M. le Maire,

Jacques Boullenger.